

Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 1	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.
Objectif thématique 1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Investissement prioritaire FEDER 1(a)	En améliorant les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et en faisant la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

1.1

Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

Résultat à atteindre

Hausse des capacités de recherche appliquée et de développement technologique en tant que ressources disponibles pour les entreprises qui ont le projet de commercialiser de nouveaux produits innovants

Les moyens importants consacrés à la recherche-développement-innovation depuis de nombreuses années n'ont pas permis de combler le retard de l'Aquitaine en matière de recherche appliquée et les préoccupations des entreprises régionales sont encore insuffisamment prises en compte dans les programmes de recherche. Cette situation a été mise en évidence lors de l'élaboration participative du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en 2012²⁰. L'innovation, transformation des résultats de la recherche en produits ou services commercialisables, reste insuffisamment développée.

L'Aquitaine cible désormais de façon privilégiée la recherche appliquée et le développement technologique, en cohérence avec la stratégie nationale. Cela implique de renforcer les moyens de recherche et de développement des laboratoires et des centres de compétences en innovation (centres de ressources technologiques, centres de développement technologiques, plateformes technologiques, cellules de transfert, etc.).

Maillon principal du rapprochement entre la recherche et les entreprises innovantes, ces derniers capitalisent la connaissance des marchés et de leurs verrous technologiques et intègrent, dans une logique de ressourcement scientifique, les résultats de la recherche académique et appliquée. Ils concourent à l'élévation technologique des entreprises en réduisant les coûts, les risques et les délais d'appropriation des nouvelles technologies. Le soutien aux programmes de recherche appliquée des laboratoires et des centres de compétences en innovation permettra de mettre à la disposition

des entreprises les ressources scientifiques et technologiques dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets d'innovation.

La démocratisation de la culture scientifique, technique et industrielle représente un enjeu majeur pour mieux appréhender les évolutions scientifiques et technologiques et leurs impacts économiques que sociaux. Elle contribue aussi à l'orientation scolaire, supérieure et professionnelle de nombreux jeunes vers les carrières scientifiques. Elle se pose donc en préalable au développement des secteurs de la recherche et de l'innovation, en particulier dans une optique de réindustrialisation. Il s'agit de poursuivre les efforts déjà entrepris au cours du précédent PO pour informer et sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux progrès de la science et de la technologie et aux métiers de demain, en s'appuyant sur le réseau actuel d'acteurs diversifiés, implantés sur l'ensemble du territoire régional.

Bien qu'il ait doublé entre 2000 et 2011, le nombre d'élèves ingénieurs poursuivant leurs études en Aquitaine ne représente que 3 % des effectifs nationaux d'ingénieurs. Ce sont pourtant eux qui, dans l'entreprise, sont les vecteurs de la culture de l'innovation et qui détiennent les compétences technologiques. Le lien entre lieu de formation et le 1er emploi est étroit : la proximité facilite les échanges entre entreprises et écoles (stages, thèses...), tremplins privilégiés vers le premier emploi. Le développement des formations d'ingénieurs en Aquitaine fait donc partie intégrante de la stratégie régionale de développement par l'innovation.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR1	Effectifs de recherche et développement	Chercheur ou personnel de soutien**	Plus développée	13 747	2011	16 100 +15 % à +20 %	MESR	annuel

**** Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D : les techniciens et personnels assimilés qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs ainsi que les travailleurs qualifiés ou non, le personnel de bureau et le personnel de secrétariat qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés (MESR).**

²⁰Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, adopté le 17 décembre 2012 - délibération n°2012.2379.SP

Actions à soutenir au titre de l'OS 1.1

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : entreprises des domaines d'activités stratégiques S3, jeunes dont étudiants, centres de compétences en innovation...
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : établissements de recherche et d'enseignement supérieur, centres de compétences en innovation, CCSTI et autres associations, organismes consulaires, collectivités publiques...

Afin d'établir clairement le lien entre le PO et la S3, chaque type d'actions programmé sera identifié soit comme relevant des domaines de spécialisation **(DS)**, soit comme relevant des actions transversales en faveur de l'écosystème de l'innovation **(AT)**, l'enveloppe des crédits FEDER étant majoritairement ciblée sur les actions relevant des domaines de spécialisation.

a) **Investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation** (technologique et non technologique) **(DS)**. Il s'agit de mettre à la disposition des entreprises les moyens et les solutions technologiques dont elles ont besoin pour produire et commercialiser des produits ou procédés innovants (par exemple investissements en équipements, investissements immobiliers, programmes d'actions, ressourcement scientifique, plateformes ouvertes et collaboratives...). L'introduction ou le développement dans les centres de compétences en innovation de l'usage de technologies « diffusantes » (par exemple l'optique-laser, le numérique, les matériaux intelligents, l'imagerie...), susceptibles d'améliorer la compétitivité des entreprises de tous secteurs, seront également soutenus.

b) **Opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs** (investissements immobiliers, équipements pédagogiques, allocations de recherche, etc. dans les écoles et universités d'Aquitaine) **(DS)**. Il s'agit de mettre à la disposition des entreprises les compétences dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets d'innovation. Ces actions ne seront pas financées par le FSE qui ne permet pas de financer des investissements, et qui cible prioritairement des publics en difficulté et peu qualifiés.

c) **Diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, et des entreprises (AT)** : programmes d'actions, de formation et de sensibilisation des Centres de culture scientifique, technique et industrielle. Il s'agit par exemple de l'organisation d'événements ou d'expositions en lien avec la science ou l'industrie, d'animations et

de rencontres avec les élèves des collèges et des lycées, de débats scientifiques pour le grand public, d'éditions multimédias, de l'organisation et de la promotion des manifestations de la « Fête de la science » (occasion pour le public de rencontrer des chercheurs, etc.).

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Les opérations soutenues (laboratoires, centres de compétences en innovation, écoles d'ingénieurs...) devront s'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente et dans une démarche structurée génératrice de retombées économiques pour l'Aquitaine. Seront privilégiés celles qui mettent en œuvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation, de la recherche à la mise sur le marché de produits ou procédés nouveaux, dans une démarche collaborative et de mutualisation des équipements.

Il s'agit notamment d'inciter les chercheurs à s'unir autour de « grands projets » communs et à mutualiser leurs moyens selon une démarche interdisciplinaire, en tenant compte des préoccupations des entreprises des filières régionales et dans le but d'en améliorer la compétitivité.

Les Centres de culture scientifique, technique et industrielle soutenus en priorité seront ceux qui contribueront à renforcer le maillage territorial.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Utilisation prévue des instruments financiers

Sans objet

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	T	F		
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	Plus développée	1 700			Synergie	annuelle
CO24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Chercheur	FEDER	Plus développée	100			Synergie	annuelle
CO25	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Chercheur	FEDER	Plus développé	700			Synergie	annuelle
CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprise	FEDER	Plus développé	1 700			Synergie	annuelle
AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	Visiteur	FEDER	Plus développée	2 000 000			Synergie	annuelle